



Mariage au Myanmar

(L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire)

Les ressortissants suisses qui souhaitent se marier au Myanmar doivent s'adresser directement aux autorités locales pour obtenir les dernières informations sur les documents requis et la procédure.

Les mariages célébrés à l'étranger de citoyens suisses doivent être annoncés à la représentation suisse compétente dans les meilleurs délais. Pour un mariage célébré au Myanmar, les documents et actes suivants doivent être remis personnellement ou transmis par voie postale au Centre Consulaire Régional à Bangkok :

1.

Documents et actes à présenter

- ❖ **Acte de mariage**, établi par le tribunal ou l'office de l'état civil responsable

Pour le conjoint suisse :

- ❖ **Passeport suisse**

Pour le conjoint du Myanmar ::

- ❖ Nouvel **extrait de l'acte de naissance**, du Service de santé publique de la commune (Township Public Health Department) ou de l'hôpital (Hospital Record Department) signé par le responsable de la santé (Township Medical or Health Officer)
- ❖ **Passeport et carte d'identité du Myanmar (National Registration Card NRC)**
- ❖ **Liste des membres du ménage**, délivrée par le tribunal compétent ou **une lettre de recommandation** de la municipalité, indiquant l'adresse de résidence, datant de moins de six mois.
- ❖ Déclaration sur l'honneur/affidavit concernant l'état civil (« célibataire », divorcé » ou « veuf »), délivrée par le tribunal compétent, n'ayant pas plus de six mois
 - Divorcé : en outre **une certificat de divorce** et **certificat de force juridique**
 - Veuf : en outre **un certificat de décès** du précédent conjoint
- ❖ Le cas échéant, **certificats de changement du nom de famille, resp. du prénom**, délivrés par l'Office de l'immigration

Pour les enfants en commun:

- ❖ **Nouvel extrait d'acte de naissance** de l'enfant
- ❖ **Passeport étranger** de l'enfant, si disponible
- ❖ **Extrait du registre des reconnaissances** si possible

2.

Légalisation et traduction

Tous les actes originaux doivent être traduits en anglais par un notaire public, puis **légalisés par le Ministère des affaires étrangères du Myanmar** (seules les traductions sont certifiées). Les documents établis une fois seulement par les autorités du Myanmar seront restitués.

Une fois que tous les documents et les traductions ont été organisés, veuillez envoyer tous les documents par scan au Centre consulaire régional de Bangkok à l'adresse électronique suivante : bangkok.cc@eda.admin.ch

Cela est nécessaire pour vérifier que tous les documents sont cohérents et pour calculer une avance pour la vérification des originaux.

Tous les documents et certificats présentés seront vérifiés par un avocat. Les coûts de la **vérification** sont d'environ **500 USD**. Le montant exact dépend du nombre de documents et du lieu de délivrance. Le montant peut être transféré sur le compte de l'ambassade à Bangkok ou payé en espèces en USD à l'ambassade à Yangon.

| | |
|--|--|
| <p>3. Dépôt des actes en personne</p> | <p>Tous les documents et certificats doivent être présentés en original au Centre consulaire régional de Bangkok ou à l'ambassade de Suisse à Yangon pendant les heures d'ouverture et sur rendez-vous. Les certificats délivrés une fois (par exemple, le certificat de naissance) seront retournés immédiatement.</p> <p>Le Myanmar ne fait pas de distinction entre le prénom et le nom de famille. Les ressortissants du Myanmar sont donc priés d'indiquer la séparation de noms souhaitée pour le registre de l'état civil suisse sur une lettre séparée.</p> <p>Avant le mariage, la représentation suisse peut fournir des informations sur le choix des noms de famille à porter après le mariage.</p> |
| <p>4. Enregistrement du mariage</p> | <p>Après vérification, les documents sont légalisés et envoyés aux autorités compétentes de l'état civil pour inscription au registre de l'état civil en Suisse. Le délai de traitement jusqu'à l'enregistrement du mariage en Suisse est d'au moins deux mois. Le bureau d'état civil responsable de votre lieu d'origine fournit des informations sur l'état de l'enregistrement et délivre des documents officiels sur demande et contre paiement après l'enregistrement.</p> <p>Le Centre Consulaire Régional se réserve le droit de demander d'autres documents ou preuves au nom des autorités cantonales de l'état civil.</p> |
| <p>5. Voyage en Suisse</p> | <p>Les citoyens du Myanmar ont besoin d'un visa pour se rendre en Suisse ou pour y établir leur résidence. En cas de voyage touristique ou de prise de résidence en Suisse, une demande de visa doit être déposée aux guichets de la section des visas du Centre consulaire régional. Pour des informations détaillées, veuillez consulter le site web de cette représentation et/ou contacter le service des visas à l'adresse électronique suivante : bangkok.visa@eda.admin.ch.</p> |

La section consulaire de l'Ambassade reste volontiers à disposition pour toute question supplémentaire.